

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DEUX MARS DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 2 MARS

Sous la présidence de M. Lagier Michel, président honoraire

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, et Messieurs, Eric BESSEY, , Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Mario SCARNA ;

Pouvoirs :

M Jean Claude Corbin donne pouvoir à M Bernard Romier, Mme Chantal Varagnat donne pouvoir à Mme Renée Torres, M Jacques Meilhon donne pouvoir à Mme Eliane Bertin, M. Patrick Bovet donne pouvoir à M Jacques Forat, Mme Sylvie Jerdon donne pouvoir à Mme Stéfania Flory, M. Jean Luc Duvillard donne pouvoir à M. Mario Scarna jusqu'à son arrivée,

Absent excusé mais non représenté M Eric Pradat

Secrétaire de Séance : M Michel Lagier

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6

CONVOCATION EN DATE : 23 février 2018

DATE D'AFFICHAGE : 19 mars 2018

OBJET : Vote du Compte de Gestion 2017

-----N° 2018/09

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur le Trésorier Principal a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni ne remarque, ni réserve de sa part.

M Bernard Romier a quitté la séance et perd son pouvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

26 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE le compte de gestion 2017

-FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

